

NOTRE CHARTE

Notre **Charte** repose sur ces **principes** :

1. L'écoute et la disponibilité

- ✓ Une hotline ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- ✓ Des conseillers à votre écoute.

2. Une offre accessible et transparente.

- ✓ Des niveaux de prestation élevées à un coût limité (exemple : la mutuelle).
- ✓ Sans coûts cachés.
- ✓ Récupération de TVA sur vos frais.

3. L'excellence de notre prestation

- ✓ Contrat de travail en CDD ou CDI préservant vos droits (chômage, prévoyance...)
- ✓ Garantie à première demande pour le paiement du salaire par la Compagnie Européenne de Garantie et Caution (en plus des AGS).
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD.
- ✓ Convention collective du SYNTEC
- ✓ Salaire dès le premier jour travaillé.
- ✓ Salaire des Cadres au-dessus du minimum conventionnel afin d'éviter des charges inutiles (la GMP).

4. Le bien-être au travail (et le fun !)

- ✓ Apéros, soirées, théâtre, soirées annuelles,
- ✓ Séminaires de travail en France et à l'étranger...

5. Le tout sans engagement !

- ✓ Vous pouvez arrêter notre collaboration sous 15 jours ouvrés.

Flexi-Entrepreneur SAS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000€
Siège Social : La Grand Arche – Paroi Nord
92044 Paris La Défense
SIREN : 809 475 916

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96

Fax : +33 (0)1 85 08 06 86

contact@flexientrepreneur.com

www.flexientrepreneur.com